### COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT Département de l'Ain

### CONSEIL MUNICIPAL du lundi 20 février 2023 à 20 H 30

### PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février à 20 H 30, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

Date de la convocation du conseil municipal: 10 février 2023

Nombre de conseillers en exercice: 19 Nombre de conseillers présents: 17

<u>Etaient présents</u>: FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - SOULARD Anne - VIEUDRIN Pascal - BEAUDET Florence - FALAISE Jean-Jacques - DALLY Florian - BOUDET Valérie - MALFART Frédéric - TOURNAYRE Olivier - CHAUVEAU Emmanuelle - DELORME Bertrand - LEGOUGE Françoise - MAITRE Fabrice

Absents Excusés: VUILLOT Barbara - GROBON Delphine -

Procurations: sans objet

#### Secrétaire de séance :

Madame Florence BEAUDET a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2023.

Pour information dans le cadre de la délégation consentie au maire, le conseil municipal est informé des différents devis signés :

- renforcement du réseau eau potable chemin de la Vavre (par le Syndicat des Eaux Ain-Veyle-Revermont) et installation d'un poteau incendie à l'angle du chemin de la Vavre et du chemin du Peloux : entreprise PETTINI pour un montant T.T.C. de 3 984,32 €;
- remplacement des vieilles gouttières de la salle des fêtes : entreprise Ain Bâti Nature pour un montant T.T.C. de 1 729,20 €;
- réparation du réseau de source du Mollard, vers le parking de la gare : entreprise FALAISE T.P. pour un montant T.T.C. de 3 050,40 €;
- travaux divers de maçonnerie → cabane du jeu de boules au village (modification ouverture), mur en pierre à Gravelles : entreprise Bâti BLEIN pour un montant T.T.C. de 3 030,00 €;
- travaux d'élagage sur différents points de la commune → arbres parking église, école, marronnier à Confranchette le Bas vers abris-bus et tilleul : entreprise DB ELAGAGE pour un montant T.T.C. de 3 174,00 €;
- pompe à chaleur ventilation de la salle des fêtes : filtres colmatés, et mise en arrêt du chauffage. Après visite sur place par l'entreprise REMOND, un contrat d'entretien pour une intervention annuelle a été proposé et signé auprès de l'entreprise THERECO, fournisseur du matériel, pour un montant T.T.C. de 1 665,60 €. Les 10 filtres sont à changer et ont été commandés pour un montant T.T.C. de 1 128,00 € ;
- aménagement sécuritaire aux abords du complexe sportif : suite à consultation de géomètres pour un relevé topographique du secteur, après analyse par l'Agence Départemental d'Ingénierie de l'Ain, il a été proposé de retenir le cabinet AXIS CONSEILS pour un montant de T.T.C. 4 114,80 €, pour information, tableau de l'analyse des prix :

#### Analyse des prix

		N.	dontant dans AE		
N°	ENTREPRISE	MONTANT TOTAL HT	TVA	MONTANT € TTC	
1	AXIS CONSEILS	3 429.00	685.80 €	4 114.80 €	
2	GUILLER	5 823.10	1 164.62€	6 987.72€	
3	CHANEL GRAND	6 550.00	1 310.00 €	7 860.00 €	

- étude de faisabilité route de Gravelles : suite à la consultation en vue de la réalisation d'une étude géotechnique relative à la restructuration de la route de Gravelles, après analayse des offres par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, G2 AVP (Tranche Ferme) + G2 PRO (Tranche Optionnelle), le bureau d'études ANTEMYS a été retenu pour la tranche ferme pour un montant H.T. de 4 210.00 € soit T.T.C. 5 052,00 €. A noter que la Sté CONFLUENCE s'est excusée.

#### G2 AVP (TF) + G2 PRO (TO) - Analyse des prix

No	ENTREPRISE	Mor	Montant dans AE				
	ENTREPRIOR	MONTANT TOTAL CHT	TVA	MONTANT €TTC	Classement		
1	GEOTECHNIQUE SAS	14 020,00 €	2 804,00 €	16 824,00 €	2		
2	EQUATERRE TP (Base)	28 102,26 €	5 620,45 €	33 722,71 €	4		
3	EQUATERRE TP (Variante)	26 958,93 €	5 391,79 €	32 350,72 €	3		
4	ANTEMYS	7 210,00 €	1 442,00 €	8 652,00 €	1		

Moyenne des offres

16 907.31 €

Moins-disant

7 210,00 € 28 102 26 €

Notification a été faite au bureau d'études ANTEMYS.

- panneaux signalétiques : suite à une demande de devis pour la fourniture de différents panneaux routiers.

Signaux GIROD 7 648.20 € T.T.C. Signature 5 937.61 € T.T.C.

l'entreprise Signature a été retenue pour un montant T.T.C. de 5 937.61 €.

## COMPTE de GESTION 2022 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure » (DEL200223-05) suite à rectification (DEL200223-16)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022, identique au compte administratif 2022, du budget annexe local commercial : salon de coiffure, du Trésorier Municipal Monsieur COGNON période du 01.01.2022 au 31.12.2022.

## <u>COMPTE ADMINISTRATIF 2022</u> <u>Budget annexe «Local commercial: salon de coiffure »</u> (BUD200223-02)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement Recettes d'investissement 0 € 2.53 € Dépenses de fonctionnement

4 634.00 € 5 190.36 €

Excédent d'investissement

432.53 € 432.53 € Recettes de fonctionnement Excédent de fonctionnement

+ 556.36 €

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT	RESTULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2022
INVESTISSEMENT	432.53 €		+ 432.53 €	432.53 €
EXPLOITATION	4 241.74 €		+ 556.36 €	4 798.10 €
TOTAL	4 674.27 €		+ 989.89 €	5 230.63 €

Excédent de clôture de 5 230.63 €.

## AFFECTATION du RESULTAT 2022 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure » (DEL200223-06)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2022, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 4 798.10 € comme suit

• à la section de fonctionnement du budget primitif 2023 en recette à l'article 002 la somme de 4 798.10 €

De reprendre l'excédent d'investissement de 432.53 € à l'article 001.

## <u>COMPTE de GESTION 2022 Budget annexe « Local commercial : épicerie »</u> (DEL200223-07) suite à rectification (DEL200223-17)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022, identique au compte administratif 2022, du budget annexe local commercial : épicerie, du Trésorier Municipal Monsieur COGNON période du 01.01. 20222 au 31.12.2022.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Budget annexe «Local commercial: épicerie » (BUD200223-03)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement3 314.00 €Dépenses de fonctionnement7 103.00 €Recettes d'investissement6 612.00 ∈Recettes de fonctionnement7 545.80 ∈Excédent d'investissement3 298.00 ∈Excédent de fonctionnement442.80 ∈

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT	RESTULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2022
INVESTISSEMENT	6 071.27 €		3 298.00 €	9 369.27 €
EXPLOITATION	5 843.88 €		442.80 €	6 286.68 €
TOTAL	11 915.15 €		3 740.80 €	15 655.95 €

Excédent de clôture de 15 655.95 €.

## <u>AFFECTATION du RESULTAT 2022 Budget annexe « Local commercial : épicerie »</u> (DEL200223-08)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2022, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 6 286.68 € comme suit :

• à la section de fonctionnement du budget primitif 2023 en recettes à l'article 002 la somme de 6 286.68 €

De reprendre l'excédent d'investissement de 9 369.27 € à l'article 001.

## <u>COMPTE de GESTION 2022 Budget annexe « Local commercial : café - restaurant »</u> (DEL200223-09) suite à rectification (DEL200223-18)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022, identique au compte administratif 2022, du budget annexe local commercial : café - restaurant, du Trésorier Municipal Monsieur COGNON période du 01.01. 2022 au 31.12.2022.

## <u>COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Budget annexe «Local commercial: café - restaurant »</u> (BUD200223-04)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe local commercial : café - restaurant, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement $16\,312.81\,$ €Dépenses de fonctionnement $19\,262.74\,$ €Recettes d'investissement $13\,092.00\,$ €Recettes de fonctionnement $22\,330.88\,$ €Déficit d'investissement-  $3\,220.81\,$ €Excédent de fonctionnement $3\,068.14\,$ €

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT	RESTULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2022
INVESTISSEMENT	3642.67 €		-3 220.81 €	421.86€
EXPLOITATION	- 275.13 €		3 068.14 €	2 793.01€
TOTAL	3 367.54 €	L LLY	- 152.67 €	3 214.87 €

Excédent global de clôture de 3 214.87 €.

## <u>AFFECTATION du RESULTAT 2022 Budget annexe «Local commercial: café-restaurant»</u> (DEL200223-10)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2022, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 2 793.01 €

- à la section de fonctionnement au budget primitif 2023 en recettes à l'article 002 la somme de 793.01 €
- à la section d'investissement du budget primitif 2023 en recettes à l'article1068 la somme de 2 000.00 €.

De reprendre l'excédent d'investissement de 421.86 € à l'article 001 en recettes.

COMPTE de GESTION 2022 Budget communal (DEL200223-11) suite à rectification (DEL200223-19) Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022, identique au compte administratif 2022 du budget communal du Trésorier Municipal Monsieur COGNON période du 01.01. 2022 au 31.12.2022.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Budget communal (BUD200223-01)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du budget communal qui s'établit comme suit :

dépenses d'investissement 420 343.39 € dépenses de fonctionnement 944 799.17 € recettes d'investissement 455 788.31 € excédent d'investissement 35 444.92 € excédent de fonctionnement 366 444.65 €

Résultat d'exécution du budget :

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2022
INVESTISSEMENT	425 397.41 €		35 444.92 €	460 842.33 €
EXPLOITATION	473 376.19 €	240 000,00 €	356 444.65 €	589 820.84 €
TOTAL	898 773.60 €	240 000,00 €	391 889.57 €	1 050 663.17 €

Excédent de clôture de 1 050 663.17 € duquel il y a lieu de déduire 19 870 € de restes à réaliser en dépenses soit un excédent global de 1 030 793.17 €.

### <u>AFFECTATION du RESULTAT 2022 Budget communal</u> (DEL200223-12) et délibération sur les comptes administratifs (DEL200223-13)

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 du budget communal, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 589 820.84 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2023 en recettes à l'article 002 329 820,84 €
- à la section d'investissement du budget primitif 2023 en recettes à l'article 1068 la somme de 260 000,00 €

De reprendre l'excédent d'investissement de 460 842.33 € à l'article 001 en recettes.

### NOTE de PRÉSENTATION BREVE et SYNTHÉTIQUE des COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2022 a été remise avec la convocation du conseil municipal. Elle sera publiée sur le site internet de la commune.

#### **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023**

En vue de l'élaboration prochaine du budget primitif 2023, des propositions de prévisions budgétaires ont été présentées à la commission finances, et sont présentées au conseil municipal par Christian FONTAINE maire-adjoint en charge des finances.

- Défense incendie : canalisations et poteaux incendie à Confranchette le Haut et chemin de la Vavre
- Restructuration de la salle des fêtes (fin des travaux) : couvertine et étagère derrière le bar
- Aménagement sécuritaire périmètre sportif des Barres
- Construction restaurant scolaire : frais d'avocat, acquisition terrain. Madame le maire informe le conseil municipal que l'avocat en charge de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, est venu en mairie et a constaté sur place la nécessité de réaliser cette opération
- Création liaison d'accès à Salles entre la salle des Fruitière et le parking de la place de la Gâche (le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze étant prêt à apporter une aide technique)
- Restructuration route de Gravelles (étude de faisabilité)
- Création d'une allée au cimetière dans le carré C
- Réfection de l'appartement de l'ancienne poste
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (isolation, éclairage...)
- Implantation d'une aire de jeux pour enfants < 6 ans
- Implantation d'une poche incendie de 120 m3 au Multy + acquisition de terrain
- Achat de matériels communaux (1 mini-pelle avec remorque)
- Achat de la signalétique verticale (sécurité routière)

Lors de la préparation du budget des choix seront faits.

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL : convention avec le Département pour le fonctionnement de la bibliothèque publique de la commune (DEL200223-14)

Madame le maire informe le conseil municipal que le département de l'Ain accompagne depuis 1986 les communes et groupements de communes dans le développement d'une politique ambitieuse en matière de lecture publique. A ce titre, la commune de St Martin du Mont est liée au Département par une convention approuvée lors du conseil municipal du 12 mars 2018.

Le Conseil Départemental a adopté le 26 septembre 2022, son schéma départemental de développement de la lecture publique pour la période 2023 à 2028. Ce schéma ambitieux a été élaboré grâce aux apports d'un diagnostic départemental de lecture publique et notamment de deux grandes enquêtes en ligne. L'Assemblée départementale, afin de répondre aux enjeux de développement des bibliothèques en étant en phase avec les besoins exprimés, a choisi de renforcer son action et les moyens mis en œuvre en matière de lecture publique, en proposant notamment de nouveaux dispositifs pour le soutien aux projets des collectivités. Ce choix traduit une volonté forte dans un contexte budgétaire très contraint.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance le 31 décembre 2022, une nouvelle convention pour la période 2023-2028 est à intervenir. (cf en pj le projet de convention)

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents,

- approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil Départemental,
- autorise madame le maire à signer ce document.

Françoise LEGOUGE précise qu'il y a de nouveaux adhérents mais moins de bénévoles, à ce jour ils sont 7

Pascal VIEUDRIN précise que des animations sont prévues lors des « Culturiosités » et que l'école de musique soutient la bibliothèque.

## <u>CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE de PONT d'AIN : convention d'organisation et de fonctionnement</u> (DEL200223-15)

Par délibération du 3 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention à intervenir pour l'organisation et le fonctionnement du centre médico-scolaire de Pont d'Ain implanté au collège pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Sa vocation est de permettre aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques communales des secteurs de recrutement du collège de Pont d'Ain de vivre au mieux leur scolarité et éventuellement, de repérer et d'accompagner ceux qui présentent un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire et toute autre action de promotion de la santé des élèves.

A charge pour la commune d'assurer les frais de fonctionnement ordinaires : fournitures administratives, frais pour affranchissement, d'impression, de reprographie, de téléphonie et l'achat de divers produits d'usage courant liés à l'activité du centre médico-scolaire. Frais réglés au moyen d'une contribution annuelle forfaitaire calculée sur la base d'un timbre d'affranchissement de la gamme « courrier » au tarif économique jusqu'à 100g au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile en cours multiplié par le nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires et élémentaires de la commune au 31 décembre de l'année civile écoulée (pour l'année 2022/2023 2.32 x 132 = 306.24 €).

Cette convention venant à expiration au 31 décembre 2022, un renouvellement est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028. Il y a lieu de délibérer. (cf en pj le projet de convention)

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents,

- approuve les termes de la convention,
- autorise madame le maire à signer ce document.

#### TRAVAUX DIVERS

Patrice PERROTIN, maire-adjoint en charge des travaux, informe le conseil municipal des différents travaux réalisés ou en cours :

- location d'une mini-pelle pendant une semaine, pour nettoyage et curage de fossés : au Farget, montée de la Mâchuronne, et divers travaux
- plantation de 3 tilleuls à la Boules des tilleuls à Soblay et d'un arbre vers la salle des fêtes.
- des devis pour divers travaux sont en attente.

#### **URBANISME**

Fabrice MAITRE fait observer que les dossiers d'urbanisme n'ont pas été vus par la commission qui ne s'est pas réunie depuis le mois d'octobre. Bertrand DELORME conseiller municipal délégué à l'urbanisme, l'informe qu'une réunion sera programmée.

Fabrice MAITRE demande si quelque chose a été fait suite à l'installation d'une Tiny House sur un terrain classé en zone AP (zone Agricole à Préserver). Cette Tiny House a été installée malgré l'opposition à la demande préalable d'implantation de ce projet.

Françoise LEGOUGE demande où en est le dossier DANNENMULLER : procédure en cours.

- Dossiers d'urbanisme du 12/01/2023 au 13/02/2023

Bertrand DELORME conseiller municipal délégué à l'urbanisme donne connaissance des différents dossiers.

Туре	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
		D	Déclaration préalable			
DP	BAUDURET Frédéric	85 rue de l'Eglise	Dépôt de 3 dés en pierre			en cours d'instruction
DP	LAURENT Mathias	660 chemin de Pommier	Modificatif toiture, pose de panneaux isolants et création d'ouvertures			en cours d'instruction
DP	SOLEIL VERT DE France	400 route de Salles	Installation panneaux photovoltaïques			en cours d'instruction
DP	BILLION-GRAND Nicolas	900 route du Colombier	Réfection toiture + agrandissement décroché balcon			en cours d'instruction
DP	BILLION-GRAND Nicolas	900 route du Colombier	Changement des menuiseries + volets roulants			en cours d'instruction
DP	BILLION-GRAND Nicolas	900 route du Colombier	Isolation extérieure façade			en cours d'instruction
DP	JOYARD Sylvette	505 route du Pied de la Côte	Construction d'une piscine			en cours d'instruction
DP	HUMBERT Romain	115 chemin du Bois du Mont	Installation de panneau photovoltaïques			en cours d'instruction
DP	GARCIA François	105 chemin du Pavillon	Construction d'une piscine semi enterrée			en cours d'instruction

Г	OP	DM ECOWATT	135 chemin du Pavillon	Installation de panneaux photovoltaïques chez Monsieur CONSEL		en cours d'instruction
Е	DP VERRON Cédric		300 chemin de la Tour	Piscine + dépôt et transformation d'un container maritime		en cours d'instruction
			Certificat d'Urbanisn	ne: Cua (Informatif) Cub (Opérati	ionnel)	
Cua	et EN	ARL ANNE DUBOIS MILIE BAILLY- DUEMET	Le châtelet	Vente CHENE / GEOFFRAY		en cours d'instruction
Cua	SELARL ANNE DUBOIS et EMILIE BAILLY- JACQUEMET		35 passage du Marronnier	Vente PERNOUD-JOLIVET / SOCIETE REVALPI		en cours d'instruction
Cua	SELAS MANIGAND et CHIBI		170 chemin de le Croix de la Dent	Vente SERVAIS / NIVIERE - GUICHON		en cours d'instruction
Cua	SELARL ANNE DUBOIS a et EMILIE BAILLY- JACQUEMET		440 chemin de la Croix de la Dent	Vente CALLENDRET / GARRIVIER Julie		en cours d'instruction
Cua	Cua Maître BIDAUD Matthieu		420 Rue du Pré de l'Orme	Vente TRANS PLS		en cours d'instruction

La réunion de la commission d'urbanisme est fixée au lundi 6 mars à 18 H.

#### **COMPTES-RENDUS de RÉUNIONS**

• Grand Bourg Agglomération :

Edna TREIBER-FERBER donne le compte rendu de la réunion de la commission déchets :

- 5 nouvelles filières de tri vont être créées en déchetterie : les jouets, les articles de bricolage, les articles de sport et de loisirs, les outils thermiques, l'outillage des peintres.

Une délibération d'octobre 2022 a validé la coopération avec les organismes qui vont assurer la gestion de ces filières (Responsabilité élargie du producteur). Ces nouvelles filières ont été mises en place sur la déchèterie de Simandre, le déploiement se fera en 2023 sur 10 déchèteries. Des initiatives de particuliers viennent renforcer ces principes de revalorisation.

- Une attention particulière est portée à la gestion des déchets du bâtiment. Il existe aujourd'hui 3 déchèteries privées pour ces déchets, leur nombre doit être renforcé sur le périmètre de Grand Bourg Agglomération pour satisfaire la demande potentielle.
- Un questionnaire va être adressé à la population dans le but d'optimiser la collecte des déchets.
- Une harmonisation des horaires d'été des déchèteries est envisagée pour faire suite aux remarques formulées par l'Inspection du Travail.
- Une étude est en cours concernant l'hypothèse d'une fermeture des déchèteries le dimanche matin, un sondage sera réalisé auprès des usagers.
- Un marathon de la biodiversité est en projet : le but est de créer 42 km de haies et 42 mares.
- Il est constaté que beaucoup de déchets sont déposés en dehors des containers de tri.

Une élue demande si une visite du centre de tri est possible.

Françoise LEGOUGE donne le compte rendu de 2 réunions :

- o Commission finances: harmonisation pour le financement de l'assainissement, instauration d'une contribution GEMAPI à compter de 2024
- O Urbanisme : prise en charge des voies traversantes dans les zones d'activités : 100 % des voies de roulement/entretien/réfection

Brigitte DONGUY donne le compte rendu de diverses réunions :

- o CPINI: chiffre d'intervention stable (52), 2 démissions, passe à 15 sapeurs-pompiers volontaires
- o Conférence des maires : mise en place d'un PET 2 avec différents volets (mobilité, rénovation, équipements de proximité)
- o Conseil d'administration de l'Association des Maires de France : intervention de la gendarmerie
- Conférence territoriale : instauration de clauses sociales dans les marchés publics
- o Tour de France: passage le 20 juillet sur la route départementale 1075 étape Moutier-Bourg par Tossiat, Ceyzériat). Des barrières seront nécessaires pour fermer les chemins allant sur la RD 1075. Le terrain d'entrainement de football servira pour l'hélicoptère de la gendarmerie. Le parking du tennis sera réquisitionné à 12 H.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Valérie BOUDET fait observer

- que lors des départs en vacances de février les véhicules se sont déviés de l'autoroute et ont emprunté les rues de Soblay,

- problème de voitures qui empruntent le sens interdit à Confranchette le Bas.

La séance est levée à 22 H 56.

Le secrétaire de séance Florence BEAUDET Le Maire Brigitte DONG

P.V. approuvé lors du conseil municipal du : 20 mars 2023

Affiché le : 21 mars 2023